

Dépenses		
<u>Chapitre 20</u>		
020 compte 202	⇒	20 000 €
822 compte 2031	⇒	<u>15 000 €</u>
		35 000 €
<u>Chapitre 21</u>		
020 compte 2183	⇒	23 000 €
251 compte 2188	⇒	14 000 €
822 compte 2188	⇒	<u>30 000 €</u>
		67 000 €
<u>Chapitre 23</u>		
30 compte 2313	⇒	4 000 €
421 compte 2313	⇒	20 000 €
822 compte 2315	⇒	<u>240 000 €</u>
		264 000 €
TOTAL DEPENSES : + 366 000 €		

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **ACCEPTÉ** les ouvertures de crédit proposées ci-dessus.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

31 JAN. 2011
02 FEV. 2011

